



L'origine du nom Lauraguel vient de la racine « l'AUR ». Il s'agirait selon certains spécialistes d'un terme roman signifiant « labour ». C'est ainsi qu'en langue romane et en langue d'oc : « laura = labourer ».

Selon cette hypothèse les noms de village de la région suivants auraient la signification de :

- Laurac = lieu de labour
- Lauraguel = diminutif de Laurac
- Laurabuc = sommet labouré (cultivé)
- Montlaur = mont labouré (cultivé)

Le « Lauragais » signifie « pays de labour ».

La langue d'Oc, langue originelle de la région (qui comme toute langue vivante et de tradition orale a évolué et diffère selon les endroits) a été supplantée par la langue d'Oil (celle de l'envahisseur lors de la tragique croisade des albigeois au XIII^{ème} siècle).

Le premier recensement de population connu à Lauraguel remonte à 1803 ; la commune comptait alors 389 habitants.

Les nombreux débris de poteries et vestiges gallo romains découverts sur les cinq sites archéologiques recensés à Lauraguel attestent d'une vie socio économique (villas gallo romaines et habitats des ouvriers agricoles) sur le territoire de la commune à cette époque.

La trace de l'acte écrit le plus ancien retrouvé est datée du 25 juillet 931 (donation de Charles le Simple à l'Abbaye de Saint-Hilaire – 11250). Ainsi à cette date le village avait une existence légale.

Le Chevalier Pierre de Villar, Seigneur de Lauraguel, est dépossédé de ses terres par les conquérants venus du Nord lors de la croisade des albigeois au XIII^{ème} siècle.

Au XVI^{ème} siècle durant les guerres de religion, le Razès fut le théâtre de nombreux combats. En 1578 Lauraguel est aux mains des protestants.

Le compoix de 1698 (c'est à dire le cadastre sous l'ancien régime) signale la présence de 80 maisons dans le fort (vieux village circulaire) et 17 hors de cette enceinte dans la quartier du Barry. Neuf noms des propriétaires de cette époque existent toujours aujourd'hui sans que l'on sache s'il s'agit bien des mêmes familles.



La conscription de 1793 a entraîné la désertion de nombreux soldats, ce qui a conduit à la création de la loi de conscription de 1793. Cette loi a imposé le service militaire obligatoire pour tous les citoyens âgés de 17 à 25 ans. Les déserteurs ont été punis sévèrement, et certains ont été exécutés. Cette mesure a permis à la France de maintenir une armée de masse pendant la Révolution.